



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-057

Objet : Passation d'un marché avec la SARL VPORGANISATION pour des animations le 13 mai 2023 dans le cadre de la journée des sports urbains.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R2122-1 à R2122-11,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer un marché pour des animations (freestyle airbag, BMX, VTT) avec la SARL VPORGANISATION le 13 mai 2023,

CONSIDÉRANT que l'offre remise par la SARL VPORGANISATION est cohérente avec les prix pratiqués sur le marché,

DÉCIDE

Article 1 : De passer un marché à procédure adaptée relatif à la passation d'un marché avec la SARL VPORGANISATION, sise 16 rue des Gloriettes – 78790 Rosay, pour une prestation le 13 mai 2023.

Article 2 : Le montant du marché est de 1 448,00 € HT.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 31/01/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230203-DEC_2023_057-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2023

Acte affiché du 03/02/2023 au 06/04/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr